

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
COMMUNAL DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Présidence : M. le Président Guillaume DERIAZ

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 56/2024 « Changement du logiciel de gestion des procès-verbaux » ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

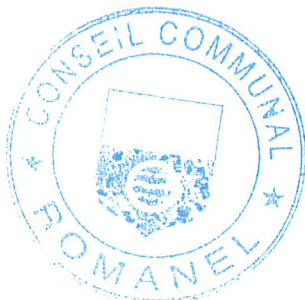
- d'amender le préavis 56/2024 par le texte suivant : « La commission propose un amendement afin d'augmenter de CHF 2'100.00 TTC (CHF 2'081.00 TTC arrondi à la centaine supérieure, CHF 1'925.00 HT) le budget alloué pour permettre la réalisation d'une intégration avec l'Active Directory et la mise en place d'une authentification SS=.lesquelles sont identiques à celles de la Cofin.
- d'accepter le préavis 56/2024 tel que présenté et amendé ;
- d'accorder un budget complémentaire de CHF 19'600.00 TTC au compte 02230 – 3133.00 dans le but de remplacer le logiciel de gestion des procès-verbaux de la Municipalité ;

à la majorité avec 4 abstentions.

Romanel-sur-Lausanne, le 19 septembre 2024

Guillaume Dériaz

Président du Conseil



Patricia Alvarez

Secrétaire ad intérim